

CG45 TICIF01 Vocations de l'ensemble du Peuple de Dieu : des ministères adaptés à notre époque pour l'été 2025

Date réelle du document: juin 28, 2025

Source : Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses

1. Quel est l'enjeu?

En 2021, le groupe de travail sur les catégories de ministère a présenté un rapport et une proposition sous le titre « Pour un leadership ministériel répondant aux besoins de l'Église dans les années 2020 », où on reconnaissait et chargeait l'Église d'aborder la réalité suivante : les communautés de foi de l'Église Unie du Canada sont dans l'ensemble plus petites, plus âgées et moins en mesure d'employer du personnel ministériel rémunéré, ce qui fragilise la viabilité du ministère ordonné et alourdit la charge du leadership laïque soumis à des normes de responsabilité professionnelle.

Le 44e Conseil général a reçu le rapport en 2022 et a demandé une révision du document Statement on Ministry (2012) (en anglais) (Déclaration sur le ministère, [2012]), en particulier pour mettre l'accent sur les agentes et agents pastoraux laïques et la vie vocationnelle de tous les gens de foi. Un petit groupe de travail a été créé, intégrant des membres du Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses et du Conseil de la vocation, avec le soutien du Bureau du Conseil général.

Le groupe de travail conjoint a examiné la déclaration sur le ministère de 2012, ainsi que les déclarations antérieures qui s'y rapportent. Il a également examiné le rapport sur le leadership ministériel et les commentaires de membres du personnel pastoral laïque, de diacres et de pasteures et pasteurs, ainsi que des personnes laïques issues de communautés de foi qui n'ont pas de ministres rémunérés. En examinant ces données et les rapports

précédents, le groupe de travail a déterminé qu'une révision de la déclaration sur le ministère de 2012 n'était pas suffisante. La déclaration sur le ministère de 2012 ne reflète pas adéquatement ou suffisamment les vocations des laïcs, qui exercent un ministère dans l'Église et dans le monde, et ne reflète pas non plus la compréhension des trois volets du ministère rémunéré et responsable dans l'Église unie. Le groupe de travail conjoint a donc élaboré une nouvelle déclaration sur les vocations baptismales, et donc sur les ministères, de l'ensemble du peuple de Dieu, qui sera soumise à l'examen du Conseil général.

À chaque instant, nos occupations, professions et vocations individuelles ainsi que la vocation de l'Église elle-même s'intègrent dans un geste créatif et interconnecté d'amour divin pour le monde. Une déclaration sur les ministères de l'ensemble du peuple de Dieu est une déclaration sur la manière dont l'Église participe à l'œuvre d'amour guidée par l'Esprit à notre époque, y compris en cultivant l'esprit de disciple dans la vie communautaire.

Cette déclaration :

- a. définit le ministère au sens large comme une participation aux desseins créatifs de Dieu;
- b. se concentre sur l'appel des personnes baptisées à exercer des ministères d'amour et de service;
- c. recentre le ministère en privilégiant l'aspect communautaire plutôt que l'aspect personnel;
- d. se penche sur la nature des communautés qui soutiennent ces ministères;
- e. définit les implications pour les laïques et les pasteurs et pasteuses de ces communautés;
- f. formule des recommandations en matière de politique et de pratique.

2. Pourquoi cet enjeu est-il important?

En vertu du baptême, la communauté chrétienne est appelée à vivre une vie de disciple au service de la création de Dieu. Il s'agit de la vocation fondamentale de toute personne chrétienne, et son expression et sa reconnaissance par l'Église diffèrent selon les époques et les communautés.

Recentrer la foi et la vocation pour les inscrire dans une perspective communautaire plutôt qu'exclusivement individuelle constitue une étape vers la mise en œuvre d'engagements

interculturels et de décolonisation. Le rôle de la communauté dans l'appel et le soutien des dons de chaque personne est un aspect fondamental des visions du monde et des pratiques autochtones, qui résonne aussi dans d'autres traditions culturelles représentées dans l'Église Unie. Ce recentrage nous ramène également aux métaphores pauliniennes de l'Église comme le corps du Christ, où toutes les parties, tous les membres, sont également importants et indispensables au bon fonctionnement du corps. Notre modèle de gouvernance conciliaire continue de refléter ce fondement ancré dans la théologie et les Écritures. Le travail de décolonisation, tant dans l'Église et que dans la société, va de pair avec une métanoïa : une réorientation radicale de notre perception de nous-mêmes. Le christianisme propose un passage de l'individualisme à la communion, en nous rappelant que nous sommes façonnés à l'image d'une communauté : la Trinité divine.

3. Comment le Conseil général peut-il répondre à cet enjeu?

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses recommande que le Conseil général :

- a. approuve la déclaration « Vocations de l'ensemble du Peuple de Dieu : des ministères adaptés à notre époque », y compris les recommandations formulées dans la section F, reproduite ci-après.

Section F :

Une transition vers un modèle ministériel davantage fondé sur l'interdépendance divine nécessitera de porter une attention particulière à certains principes et certaines pratiques en lien avec les modèles ministériels.

Concernant le ministère de l'ensemble du peuple de Dieu, le Conseil général affirme que les priorités des communautés de foi sont les suivantes :

1. mettre l'accent sur l'épanouissement et le soutien des cheminements de foi des personnes, en tant que dimension essentielle du ministère ecclésial dans le monde;
2. faire en sorte que la foi exprimée dans les professions et les vocations laïques jusqu'ici reléguée en marge occupe désormais une place au cœur de la communauté de foi.

En ce qui concerne les modèles de ministère inspirés par l'interdépendance divine, le Conseil général demande au secrétaire général de donner la priorité à ce qui suit :

1. agir à partir d'une vision de l'ensemble souhaité plutôt qu'en fonction des fragments restants;
2. appeler et préparer des personnes à s'engager dans des modèles de ministère collaboratifs;
3. accroître la gouvernance au niveau local pour afin d'optimiser la collaboration, l'esprit d'équipe, l'innovation et la créativité;
4. axer la gouvernance régionale sur l'offre de ressources, le soutien et la supervision;
5. axer la gouvernance au niveau ecclésial sur l'élaboration et le maintien de politiques, de normes et d'un cadre de responsabilisation;
6. mettre en place un forum accessible pour l'échange d'expériences et le partage de ressources.

En ce qui concerne le personnel laïque et le personnel ministériel au sein de l'Église, le Conseil général charge le secrétaire général de :

1. clarifier les formes de soutien offertes pour tous les rôles ministériels (voir l'annexe du rapport);
2. intégrer le mentorat dans tous les rôles ministériels;
3. clarifier les chaînes de responsabilité pour tous les rôles ministériels (voir l'annexe);
4. assurer des approches de travail en équipe pour tous les rôles ministériels;
5. veiller à ce que le parcours menant au ministère ordonné offre la souplesse nécessaire pour le maintien d'une autre profession.

4. Quel sera l'effet de la proposition?

Les recommandations ci-dessus, formulées dans la déclaration « Vocations de l'ensemble du peuple de Dieu : des ministères adaptés à notre époque », s'inscrivent dans notre plan stratégique, qui vise à renforcer et à développer les ministères nouveaux et existants, y compris les ministères collaboratifs entre les personnes laïques et ordonnées partageant des responsabilités ministérielles.

- S2.01.001 Formation de l'ensemble du peuple de Dieu
- S2.02.003 Repenser la formation théologique
- S2.02.004 Ministère coopératif et projet pilote de mentorat

- S5.01.004 Initiative de la modératrice : ateliers de l'Église
- S5.01.006 Soutenir le renouveau des ministères ruraux
- S5.02.002 Communautés fondées sur une identité régionale ou culturelle
- S5.03.001 S'impliquer dans la démarche de l'appel et de la vision
- S1.05.003 Accompagnement radical : de personne à personne
- S1.06.003 Initiative de la modératrice : événements et club de lecture

Cet engagement repose sur des efforts renouvelés en matière de formation des disciples afin d'approfondir la foi et d'élargir les capacités ministérielles à l'intérieur et à l'extérieur des modèles existants. Le renforcement d'une vision collective du ministère nécessitera une cohérence entre les approches de formation et les structures de gouvernance, afin de soutenir la collaboration entre les membres de l'ordre ministériel laïques et ordonnés au service de leur communauté.

5. Comment cette proposition nous aide-t-elle à vivre nos engagements en matière d'équité?

L'engagement à renforcer la capacité des *communautés* plutôt que des *personnes* à vivre leur ministère amène l'Église à porter attention aux barrières à l'égard d'une pleine participation au leadership partagé.

6. À l'intention de l'instance transmettant cette proposition au Conseil général

La déclaration « Vocations de l'ensemble du Peuple de Dieu : des ministères adaptés à notre époque » a été approuvée par le Comité théologie et relations interreligieuses et interconfessionnelles et par le Conseil de la vocation lors de leurs réunions de février 2025.

Si cette proposition est une réponse à une demande de travail formulée par le Conseil général ou lors d'une précédente réunion de l'exécutif du Conseil général, veuillez préciser le numéro de proposition ou de motion.

- 44e Conseil général, WF16, GCE06 Pour un leadership ministériel répondant aux besoins de l'Église dans les années 2020
- GCE 2021-11-19, 180 : GS 128 Pour un leadership ministériel répondant aux besoins de l'Église dans les années 2020

Pour l'instance transmettant cette proposition au Conseil général

Veillez sélectionner l'option appropriée et fournir les principaux points de discussion concernant les enjeux transmis au Conseil général :

- ☐ En accord
- ☐ En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- ☐ En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- ☐ Ne prendre aucune action en ce moment

Si vous avez des questions concernant cette proposition, veuillez les transmettre à GCinfo@united-church.ca

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses](#)